## **Résolution 952**

## En mars, la culture redevient essentielle!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les mesures d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral le 24 février 2021 portant, pour la culture, sur la seule réouverture des musées et salles de lecture des bibliothèques et des archives dès le 1<sup>er</sup> mars 2021 :
- l'incertitude profonde qui demeure quant à de possibles assouplissements des mesures prévus pour le 22 mars 2021, si la situation épidémiologique le permet;
- les appels pressants de plusieurs cantons pour la réouverture de lieux culturels en mars 2021, à l'instar du canton de Vaud qui a plaidé pour un assouplissement plus large et accéléré des mesures de déconfinement mises en consultation par le Conseil fédéral, souhaitant que les théâtres et les cinémas puissent accueillir 50 personnes;
- le vote du Grand Conseil genevois de la motion 2726 Mettons en place les conditions nécessaires à un avenir prometteur pour nos acteurs culturels et nos lieux de loisirs en date du 29 janvier 2021;
- l'engagement du canton de Genève pour une réouverture en mars affirmée par le Conseil d'Etat, en particulier le département de la cohésion sociale avec son « Objectif mars »;
- la situation dramatique des acteurs et actrices culturel-le-s qui réclament de pouvoir travailler en proposant des ouvertures des lieux culturels avec des mesures sanitaires adaptées à leurs publics respectifs et aux jauges;
- les expériences concluantes de plusieurs villes européennes particulièrement touchées par la pandémie, comme celle du Teatro Real de Madrid, ou celle du concert test à Barcelone ayant réuni 500 personnes en décembre 2020 :
- l'étude de l'Institut Hermann Rietschel, département de l'Université technique de Berlin spécialisé dans les systèmes énergétiques du bâtiment, et notamment les questions de ventilation, qui montre que les lieux culturels ne sont pas parmi les lieux les plus à risques de diffusion du virus :
- le besoin des publics de renouer avec les arts vivants pour partager et retrouver sens au quotidien;

R 952 2/2

 l'impératif de cohésion sociale pour garantir le lien collectif et préserver la santé psychologique des personnes;

que la culture doit être considérée comme une activité essentielle,

## invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre toute démarche utile et immédiate auprès du Conseil fédéral pour une réouverture adaptée des lieux culturels dès le lundi 22 mars 2021;
- à lui demander de faire ainsi sienne une des recommandations de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national pour une prise en compte de la culture lors des mesures de réouverture et la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national pour la réouverture notamment des entreprises du domaine de la culture à partir du 21 mars 2021 au plus tard, moyennant le respect des plans de protection;
- à élaborer dans cette perspective un plan d'action urgent pour cette réouverture en coordination avec les cantons, les villes et les acteurs et actrices culturel-le-s concernés.